

Un armateur était sur le point de laisser partir un bateau d'émigrants. Il savait que celui-ci était vieux et que sa construction n'était pas particulièrement bonne ; qu'il avait affronté de nombreuses mers et de nombreux climats et avait souvent eu besoin d'être réparé. Certains lui firent part de leurs doutes à propos de la capacité du bateau à prendre le large. Ces doutes le préoccupaient et le rendaient malheureux ; il se disait qu'il devrait peut-être le faire entièrement réviser et rééquiper, même si cela devait lui coûter beaucoup d'argent. Cependant, avant que le navire ne prenne la mer, il réussit à laisser derrière lui ces réflexions qui le tracassaient beaucoup. Il se dit que le bateau avait effectué tant de voyages en toute sécurité et résisté à tant de tempêtes qu'il était inutile de supposer que, cette fois-ci, il n'irait pas de même et ne se rendrait pas au port. Il s'en remit à la Providence, qui ne pouvait manquer de protéger toutes ces malheureuses familles qui quittaient leur patrie en quête d'une vie meilleure. Il jeta hors de son esprit tous les soupçons mesquins que l'on peut entendre sur l'honnêteté des entrepreneurs et des constructeurs navals. De cette manière, il acquit la conviction sincère et agréable que son navire était parfaitement sûr et en état de prendre la mer. Il assista alors à son départ avec le cœur léger, rempli du souhait bienveillant que ces exilés rencontrent le succès dans ce monde inconnu qu'ils allaient découvrir ; et il fut dédommagé par sa compagnie d'assurances quand le bateau sombra au beau milieu de l'océan et disparut à tout jamais. Que dirions-nous de lui ? Assurément qu'il est bel et bien coupable de la mort de ces émigrants. Admettons qu'il croyait sincèrement que son navire était sûr ; la sincérité de sa conviction ne peut en aucune façon plaider en sa faveur, car il n'avait pas le droit de croire cela sur la base des éléments de preuve dont il disposait. Il a en effet acquis sa croyance non pas au terme d'une enquête patiente, mais en étouffant ses doutes. Et bien que cela ait pu le conduire à être si sûr de sa croyance qu'il lui était impossible de penser autrement, il n'en demeure pas moins que, dans la mesure où il s'est sciemment et volontairement installé dans cette disposition d'esprit, il doit en être tenu pour responsable.

CLIFFORD, W., « L'éthique de la croyance »